

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 15 mars 2024

Délibération n°2024-01 portant approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 12 décembre 2023

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu le règlement intérieur de l'École normale supérieure ;

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal du conseil d'administration du 12 décembre 2023.

Nombre de membres votants : 24

Pour : 23

Contre : 0

Abstention(s) : 1

Fait à Paris, le 15 mars 2024

La Présidente du conseil d'administration



Anne BOUVEROT

Réunion du conseil d'administration

12 DECEMBRE 2023

Procès-verbal

Présidente du conseil d'administration : Anne BOUVEROT

Membres élus du conseil d'administration :

Collège 1 <i>Professeurs des universités et personnels assimilés</i>		Collège 2 <i>Autres enseignants-chercheurs et personnels assimilés</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
N. SPASSKY	Présente	C. AIMÉ	Présente
J.-L. HALPÉRIN	Présent	N. CHÉRON	Présent
M. CRÉPON	Présent	F. FLECK	Présente

Collège 3 <i>Normaliens élèves</i>		Collège 4 <i>Normaliens étudiants et étudiants mastériens</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
M. ABITBOL	Présent	B. LASA ILUNDAIN	Présente
E. COLLARD	Présent		
J. SOUAMI	Présent		

Collège 5 <i>Doctorants</i>		Collège 6 <i>Personnels de bibliothèque, ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, de service et de santé</i>	
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
J. LEBRUN THAURONT	Présente	S. MANET	Présente
		S. PATIES-GORIZZA	Présent

Membres nommés du conseil d'administration :

Membres nommés du conseil d'administration			
Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration	Nom/Prénom	Présent/Absent/ Procuration
B. CASSIN	Procuration à M. CRÉPON	S. ISRAËL	Procuration à A. BOUVEROT
C. FLORENTZ	Procuration à J. KHALFA	L. ENGEL	Présente
J. KHALFA	Présent	M. PITTET	Présente
J.-M. GUÉHENNO	Procuration à L. ENGEL	X. LAZARUS	Procuration à A. BOUVEROT
J.-Y. MÉRINDOL	Procuration à L. ENGEL	B. FAYE	Procuration à J. KHALFA

<i>Membres avec voix consultative du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
F. WORMS	Présent
A. CHRISTOPHE	Présente
M. FADEL	Présente
V. THEIS	Présente
A. FUCHS	Présent
D. TARAVELLA	Présent

<i>Membres invités du conseil d'administration</i>	Présent/Absent
E. BASSET	Présent
S. TROUFFLARD	Présente
R. CARUANA	Présent
L. BEAUCHET	Présent
G. JOLY-JAGOT	Présente

Assistaient également à la séance : Lorna KIERSZENBLAT, Samuel ABIVEN

ORDRE DU JOUR

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2023.....	5
II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL.....	5
1. Présentation par le Directeur	5
2. Distinctions	9
III. Points ressources humaines et financiers	9
1. Politique de l'emploi (vote)	9
2. Budget initial 2024 (vote)	14
IV. Information sur les projets immobiliers et suivi des plans d'action immobilier et numérique.....	16
V. Présentation du centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive.....	18
VI. Schéma directeur DD&RSE (vote).....	20
VII. Demandes de dispense de remboursement au titre de l'engagement décennal (vote).....	22
VIII. Question(s) diverse(s).....	24
1. Plateforme numérique et sécurité des données à l'ENS	24
2. Suites du jugement du tribunal administratif de Paris du 4 août 2023 condamnant l'ENS dans une affaire d'accident de travail	25
3. Maintien ou non du comité des œuvres sociales de l'ENS	26
4. Rapport de l'enquête sur les discriminations racistes et xénophobes à l'ENS réalisée par le groupe de solidarité des étudiants internationaux.....	27

La séance est ouverte à 14 h05.

Anne BOUVEROT indique que le quorum de 14 membres présents ou représentés sur 24 en exercice est atteint, avec 23 votants. Elle donne lecture de la liste des procurations enregistrées :

- Barbara CASSIN à Marc CRÉPON ;
- Barthélémy FAYE et Catherine FLORENTZ à Jean KHALFA ;
- Jean-Marie GUÉHENNO et Jean-Yves MÉRINDOL à Laurence ENGEL ;
- Stéphane ISRAËL et Xavier LAZARUS à Anne BOUVEROT.

Par ailleurs, Anne BOUVEROT indique que le conseil d'administration est en attente de la confirmation par le cabinet de deux propositions de nouveaux administrateurs : Martin ANDLER, qui a succédé à Marianne LAIGNEAU à l'A-Ulm, et Nicolas CASTOLDI, en remplacement de Stéphane ISRAËL. En outre, elle annonce la démission, le 12 novembre dernier, de Laurine LIEVREMONT, suppléante de Mathias ABITBOL.

En ce qui concerne l'ordre du jour, Anne BOUVEROT fait part de demandes, qui ont été acceptées même si elles sont arrivées récemment. Ces questions diverses concernent les sujets suivants et sont portées par :

- Edwin COLLARD : la plateforme numérique et la sécurité des données de l'ENS ;
- Jean-Louis HALPÉRIN : les suites du jugement du tribunal administratif de Paris du 4 août 2023 condamnant l'ENS dans une affaire d'accident de travail, et le maintien ou non du comité des œuvres sociales de l'ENS ;
- Johanne LEBRUN THAURONT : le rapport de l'enquête sur les discriminations racistes et xénophobes à l'ENS réalisée par le groupe de solidarité des étudiants internationaux.

I. Procès-verbal du conseil d'administration du 18 octobre 2023

Anne BOUVEROT s'enquiert d'éventuelles observations ou demandes de modification.

Myriam FADEL précise qu'une erreur concernant la liste des présents, signalée par M. ABITBOL, a été corrigée. Par ailleurs, Nicolas CHÉRON a émis trois remarques, qui ont été prises en compte. Le procès-verbal sera modifié en ce sens.

Anne BOUVEROT soumet le procès-verbal au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le procès-verbal de la séance du 18 octobre 2023.

Nombre de votants : 23 Pour : 23 Contre : 0 Abstentions : 0

II. Actualités de l'ENS-PSL et de l'université PSL

1. Présentation par le Directeur

Frédéric WORMS souligne qu'aujourd'hui, la notion d'actualité est assez particulière. Elle porte d'emblée à deux extrêmes, où l'École a son rôle, et qui confirment même son importance et celle de son cadre, avec et au sein de PSL. Les deux établissements sont en lien extrêmement solidaire

sur les deux sujets et à deux échelles. La première actualité extrême est liée à l'actualité géopolitique, qui entoure l'École et concerne tout le monde. Frédéric WORMS pense en particulier à la guerre, au drame qui se déroule au Proche-Orient entre Israël et la Palestine. Comme cela a été fait dans un texte désormais en ligne sur le site de PSL, il exprime à nouveau la solidarité de l'École avec toutes les victimes de ce drame. Elle sait que son rôle n'est pas de prendre une position en tant qu'institution, mais de construire un cadre pour des activités de réflexion et de discussion. Il a été pris en charge par des étudiants à travers un groupe de discussion, d'ores et déjà à l'œuvre, et qui présentera un projet de séminaire.

D'autres projets se mettent en place entre étudiants et avec les départements, sur plusieurs aspects mais toujours dans ce cadre répondant aux missions de l'École, visant à permettre l'exercice de la liberté académique sur ces sujets, comme sur tous les autres, au sein d'un établissement public d'enseignement supérieur. Un texte clair de PSL le rappelle très simplement et il est important de le signaler dans le contexte, en même temps que l'émotion personnelle de chacun et la solidarité collective envers toutes les victimes de ce drame, qui mobilise beaucoup les esprits et sur lequel une réflexivité est très importante, de même qu'un recul académique avec son échelle de temps, sa construction progressive. C'est un extrême, où l'ENS est vraiment très en lien avec PSL et ses autres établissements, et Frédéric WORMS tenait à en remercier Alain FUCHS ici présent.

L'autre extrémité est liée à une actualité récente, qui fait que l'École se situe aujourd'hui dans une perspective de réflexion d'ensemble sur la recherche en France. Les annonces faites à l'Élysée jeudi matin ont une grande importance pour l'actualité de la recherche française, en particulier le rôle des établissements et des universités de recherche. Le modèle de PSL est tout à fait original et en pointe sur tous ces sujets. Selon les sites d'information spécialisés sur l'enseignement supérieur, le discours du président de la République donne déjà lieu à des exégèses variées et passionnantes.

Frédéric WORMS souligne que l'ENS, avec PSL, est attentive à tous ces enjeux de structuration de la recherche française. S'agissant du second acte de l'autonomie, Marc MÉZARD a toujours affirmé au sein de ce conseil d'administration que PSL était l'instrument de l'autonomie de l'École normale. Celle-ci définira de manière autonome son sens du mot « autonomie », cette étape qui s'annonce importante pour tous.

À cet égard, Frédéric WORMS évoque les relations avec les organismes de recherche. PSL renouvellera prochainement une convention de site avec le CNRS en particulier. Tous ces aspects sont l'occasion de réfléchir au rôle respectif des établissements, en lien avec les organismes. L'École, comme établissement composante, avec son autonomie dans une autonomie, construira avec les autres établissements et tout PSL la nouvelle étape d'une dynamique dans ce cadre commun. Frédéric WORMS tenait à le souligner, car il s'agit d'un sujet tout à fait important, même s'il s'inscrit dans le contexte large et général de l'ensemble de tous ceux qu'il concerne. L'ENS continuera à jouer tout le rôle qui lui est attribué par les statuts de PSL, notamment dans ces perspectives au cœur de la recherche et de la formation par la recherche, où le modèle des ENS est si nécessaire et peut être revendiqué par PSL pour son rôle dans l'attractivité de la recherche en France.

Entre ces deux extrêmes au titre des actualités, Frédéric WORMS met en avant toutes les actions de l'ENS, moins extrêmes mais dans le même cadre, dont un certain nombre d'aspects institutionnels et sociétaux, sur lesquels elle essaie de réfléchir. Il pense notamment à ceux dont le conseil d'administration débattrait ce jour, et en premier lieu le budget, qui reflète des contraintes. Le ministère a annoncé qu'il notifierait peut-être l'École de l'allègement de l'une d'entre elles. Frédéric WORMS ne peut le mentionner officiellement, mais il en dira un mot malgré tout. Ce budget est contraint par de bonnes nouvelles au niveau national, en particulier des augmentations de salaires, la question de leur compensation restant posée, pour ce qui concerne l'ENS, avec ses spécificités liées aux fonctionnaires stagiaires. Il est également contraint sur les ressources humaines. Cependant, l'École fait le maximum pour créer des postes.

Frédéric WORMS souligne qu'après de nombreuses discussions avec les directeurs de département, conduites notamment avec Emmanuel BASSET, Anne CHRISTOPHE et Valérie THEIS, la direction a mis en place une stratégie pluriannuelle de recrutement qui permet non seulement de raisonner année après année, mais aussi de construire de vraies perspectives pluriannuelles en fonction des besoins de recherche, de formation, de pyramide des âges, de structuration des équipes. Cela vaut pour les départements qui s'en saisissent en ce moment, mais la réflexion est aussi menée dans le même sens avec les services.

Sur le volet sociétal, l'ENS a conduit plusieurs projets importants au cours de l'année, qui lui ont permis, entre autres, d'anticiper certaines questions diverses, qui lui ont toujours paru essentielles et pour lesquelles elle fournit un cadre. Il pense notamment à celle portée par les doctorants concernant les étudiants internationaux. En effet, le 18 janvier prochain sera organisée la journée de l'école inclusive, où seront abordés tous les sujets d'inclusivité dans le cadre de l'École. Encore une fois, il ne s'agit absolument pas de les discuter comme tels, mais de ce qui peut être fait pour éviter certains défauts d'inclusivité manifestes, sur lesquels elle peut progresser et travailler.

À cet égard, Frédéric WORMS remercie d'ores déjà toutes celles et ceux qui y participeront, de même que Dorothee BUTIGIEG et Tiphaine DE GÉSINCOURT, les co-organisatrices de cette journée qui sera extrêmement riche, et invite les membres du conseil d'administration à y assister. Il n'en reprendra pas les contenus ici, mais le conseil d'administration pourra peut-être en reparler. Cette journée constituera également une étape vers un colloque sur l'égalité des chances dans les écoles normales supérieures, co-organisé avec celles de Lyon, de Saclay et de Rennes, qui vient de fêter ses 10 ans. Elles étaient d'ailleurs réunies le 24 novembre dernier, autour de la ministre Sylvie RETAILLEAU, pour parler des ENS en réunion et publiquement. À ce propos, Frédéric WORMS renvoie à son discours très intéressant et très fort sur la mission des écoles normales dans l'enseignement supérieur et la recherche française.

Ce colloque sur l'égalité des chances, prévu en juin prochain, sera un moment très important, assumé collectivement, dans le prolongement de cette journée de l'école inclusive. Il ne s'agit pas ici de détailler tous les sujets qui y seront abordés, mais chacun sait qu'ils ne pourront tous être traités. Par ailleurs, au mot « conclusions » a été rajouté celui de « perspectives », plus important même que le premier, car il s'agit de continuer ensuite sur certains sujets très précis, qu'il faut faire progresser. Le conseil d'administration en abordera un plus tard dans la séance.

Au titre des questions relatives à l'institution, Frédéric WORMS salue à nouveau Marianne LAIGNEAU, qui a passé le relais en tant que présidente de l'association des anciens élèves, dit A-Ulm, qu'elle a été durant 9 ans. Martin ANDLER vient de lui succéder, ayant été élu à ce poste samedi dernier. C'est un mathématicien de très grande envergure, qui s'intéresse à la politique universitaire depuis très longtemps, avec un grand souci d'ouverture sociale, des missions sociales des grandes écoles, en particulier dans l'enseignement supérieur français. Frédéric WORMS est convaincu que l'ENS travaillera très fortement avec lui, comme avec la Fondation et Marianne LAIGNEAU précédemment.

Avant d'aborder les sujets de recherche et formation, Frédéric WORMS voudrait dire un mot, en guise de charnière, de la réflexion en cours sur la communication. La directrice de la communication, O'len GAULTIER, a quitté l'ENS pour des raisons qu'il n'a pas à approfondir. Elle a mené un très gros travail pour porter et faire avancer l'image de l'École et la communication, qui n'est plus considérée comme secondaire, en bout de chaîne de toutes les activités contemporaines au sens strict, avec le site internet, les réseaux, ainsi que les nouveaux outils. Une mission de réflexion sur la communication de l'École a été confiée à Marie-Christine SIMON, qui a eu de grandes responsabilités dans la communication de la recherche. Elle a terminé son travail et a proposé un projet qui sera débattu demain avec les directeurs de département, et qui conduira en janvier prochain à construire une instance qui a déjà son nom de code, à savoir le ComCom ou comité de

communication, avec tous les partenaires et responsables concernés dans les laboratoires et départements, ceux n'en ayant pas étant invités à désigner un référent pour y participer.

L'idée est vraiment que la communication doit être celle de l'École et que toute la recherche, toute la formation et toutes les activités de chacun doivent être parties prenantes de cette communication commune, avec des échelons intermédiaires, que les départements sont invités à construire. Ainsi, celui de philosophie vient de lancer, grâce à Perrine SIMON-NAHUM, sa première newsletter, qui fait partie de cette réflexion sur le fait que les contenus de ses activités et la science de l'ENS, au sens large, doivent faire le cœur de sa communication et la nourrir, au-delà de la communication institutionnelle, événementielle et globale en lien avec PSL.

Cette communication s'étend aussi à tous les aspects institutionnels de l'École et à la mise en valeur de toutes celles et tous ceux qui y travaillent, comme ce sera le cas dans la journée de l'école inclusive, puisqu'il est également prévu des expositions, par exemple, des portraits des personnels de l'École. Cette réflexion sur la communication est très importante et la direction en rendra compte le moment venu. Elle se structure peu à peu sur ce thème principal, en associant très fortement les départements, en construisant un nouveau site internet en lien avec ceux des départements et avec nombre de projets.

S'agissant de la formation, Frédéric WORMS mentionne une grande réflexion en cours, qui doit encore être approfondie au sein de PSL, notamment sur le premier cycle, où l'École est très présente. Elle sera très contente de continuer à en discuter avec l'université. Par ailleurs, Coralie CHEVALLIER ayant quitté ses fonctions de vice-présidente de formation, Cédric DEFFAYET prendra la responsabilité du CPES de PSL. En outre, plusieurs projets communs sont engagés ces derniers temps. L'institut d'action publique de PSL sera relancé demain, en même temps que le programme d'études démocratiques, évoqué à la précédente séance. Et le travail se poursuit sur plusieurs mineures, renforcement de celles existantes, ainsi que sur la construction de divers projets de formation au sein de l'École.

Sur le plan de la recherche, Frédéric WORMS se permet de saluer les avancées sur l'intelligence artificielle, le cluster IA de PSL, qui a répondu à un appel national à projets, au sein duquel se situe l'Institut IA et Société, porté par la présidente du conseil d'administration et beaucoup d'autres acteurs, y compris Dauphine-PSL. Il est d'ailleurs l'un des signes et l'un des lieux de travaux communs entre établissements de PSL. Il a fait l'objet d'un lancement important la semaine dernière, avec un conseil scientifique qui voit revenir, en particulier, Marc MÉZARD, que Frédéric WORMS salue très amicalement ici et qui a accepté d'être consulté sur ces sujets et de faire partie du conseil scientifique de l'Institut IA et Société. Il reprendra ainsi du service, pour ainsi dire, à l'École.

Plusieurs distinctions de recherche seront présentées dans un instant. Des projets de recherche très importants dans toutes les disciplines se développent aujourd'hui. C'est le cœur de la vie de l'École, qui permet de revendiquer ce cadre et ce rôle très particuliers, à toutes les échelles des actualités les plus brûlantes ou les plus stratégiques, du point de vue de la politique française de la recherche.

Frédéric WORMS sait qu'il a sûrement oublié des points, mais de nombreux sujets reviendront dans le cours de la séance, notamment s'agissant des postes, des budgets et du schéma directeur du développement durable.

Anne BOUVEROT invite Alain FUCHS à compléter éventuellement ces actualités par celles concernant PSL.

Alain FUCHS pense que Frédéric WORMS a évoqué l'essentiel, et se bornera à préciser que dans le cadre de l'appel à projets appelé cluster IA, le premier déposé par PSL est déjà lauréat sans qu'il sache quels sont les montants accordés. Il s'agit d'une prolongation du programme PRAIRIE, avec un accent particulier sur la formation. C'est une sorte d'avance de phase pour les projets qui avaient

déjà été lauréats. Ainsi, deux des quatre projets PSL ont été choisis dans la catégorie mondiale, intergalactique pour ainsi dire, les deux autres devant revoir un peu la copie. Cependant, les montants ne sont pas encore connus, car des projets de site qui n'avaient pas été présentés la première fois seront auditionnés début janvier. L'attribution des crédits se fera par la suite. La très bonne nouvelle est ainsi que deux des projets de PSL font partie des sélectionnés, et même plutôt quatre sans doute. Ils ont été très bien reçus par le jury international.

Par ailleurs, Alain FUCHS remercie Frédéric WORMS d'avoir signalé la déclaration de l'université PSL concernant la Palestine. Ce sujet est important à l'École normale, à Dauphine, et des débats se tiennent dans ces établissements, comme ils sont susceptibles d'avoir lieu également en d'autres endroits. La raison pour laquelle PSL a pris cette initiative est notamment liée au fait qu'il n'est pas exclu que certains groupes de débats et de discussions, au sein d'un comité Palestine par exemple, demandent à des établissements de se prononcer, sans bien savoir si c'est légitime, car la loi n'est pas toujours connue. Ainsi, Dauphine n'en était pas loin. Cela se fait dans un certain nombre d'endroits dans le monde, en l'occurrence dans quelques universités nord-américaines qui connaissent en ce moment une agitation très particulière et un peu préoccupante. Ce n'est pas une provocation de prendre position. En revanche, les établissements doivent veiller à la liberté d'expression dans le cadre fixé par la loi.

PSL l'a ainsi rappelé dans un texte court et dépourvu d'emphase, parce que ce n'est pas le moment et il ne sert à rien d'en rajouter. Cependant, on peut s'y référer et tous les établissements composantes, à travers leurs chefs d'établissement, ont adhéré avec beaucoup d'enthousiasme au fait que PSL se prononce globalement en tant qu'université.

2. Distinctions

Emmanuel BASSET présente un diaporama de synthèse sur les distinctions.

III. Points ressources humaines et financiers

1. Politique de l'emploi (vote)

Frédéric WORMS signale que la politique de l'emploi, validée par le comité social d'administration de l'École, est contrainte par nombre d'aspects budgétaires, déjà présentés au conseil d'administration, mais aussi par les difficultés de recrutement actuelles. Néanmoins, l'ENS s'efforce de soutenir au maximum la création de postes et leur attractivité, en insistant sur le fait que ses contraintes budgétaires externes, circonstancielles et ponctuelles, remontées aux tutelles, ne doivent ajouter un poids supplémentaire sur ses engagements en matière de recrutements extrêmement vitaux pour l'École. Les postes d'enseignants-chercheurs seront également présentés par Anne CHRISTOPHE et Valérie THEIS.

Laurent BEAUCHET présente un diaporama de synthèse.

S'agissant des emplois académiques, **Valérie THEIS** signale qu'elle a déjà indiqué au conseil scientifique que le département Arts, d'une part, et le département Littératures et langage, d'autre part, sont confrontés à des départs en retraite en série, qui ont débuté cette année et se poursuivront dans les années à venir. Deux concernent le département Littératures et langage et un le département Arts, mais un autre s'ajoutera probablement.

Valérie THEIS explique que deux raisons ont conduit à privilégier une publication de poste dans le département Arts pour commencer. Il s'agit de remplacer une professeure, qui est aussi la directrice du département et la seule spécialiste d'histoire de l'art, les autres collègues l'étant dans les études cinématographiques et théâtrales et en musicologie. De plus, ce département est beaucoup plus petit, donc plus fragilisé par ce départ à la retraite. Enfin, à la rentrée, le département Littératures et

langage n'avait pas encore achevé sa réflexion sur les profils de poste dont la publication était demandée. En revanche, les collègues du département Arts ont élaboré une demande cohérente avec leurs besoins et les renouvellements de la recherche dans leurs disciplines.

En effet, de nombreuses nouveautés se sont développées ces dernières années, dans les périodes moderne et contemporaine, autour d'une histoire connectée des arts. Il s'agit notamment d'aborder l'histoire de l'art européen, dans une perspective ouverte sur les différents pays européens et sur le reste du monde, en suivant la circulation des artistes, des objets d'art, les pratiques des collectionneurs, le développement puis les transformations du marché de l'art. Le poste aurait ainsi pu être publié en histoire de l'art moderne ou contemporain, qui sont les deux périodes vraiment touchées par ces renouvellements historiographiques. Cependant, tous les autres membres du département étant spécialistes de l'époque contemporaine et Nadeije LANEYRIE-DAGEN, qui doit prendre sa retraite, étant spécialiste de la Renaissance, le choix a été fait de publier plutôt le poste en histoire de l'art moderne, entre le XV^e et le XVIII^e siècle.

La personne recrutée, en fonction de son profil précis, pourra choisir de rejoindre l'UMR THALIM, où Nadeije LANEYRIE-DAGEN était rattachée à l'origine, ou l'équipe d'accueil SACRe qu'elle avait intégrée ces dernières années. L'idéal aurait été de pouvoir publier deux postes dès cette année. Néanmoins, les contraintes budgétaires ne le permettaient pas, compte tenu du souhait d'ouvrir aussi des postes d'ATER pour tous les supports vacants en raison de départs en retraite, dans les différents départements. Le choix a donc été fait de privilégier la publication de ce poste de professeur et des postes d'ATER.

Enfin, Valérie THEIS rappelle que, l'an dernier, trois postes de maître de conférences avaient été publiés pour les Lettres et un seul pour les Sciences, ce qui conduit à effectuer un rééquilibrage cette année.

Frédéric WORMS souligne qu'à l'occasion de la présentation par Nadeije LANEYRIE-DAGEN de ce nouveau poste ouvert au concours, il lui a exprimé la reconnaissance de l'École, et la réitère ici, même en l'absence de l'intéressée. L'ENS aura d'autres occasions de la lui témoigner.

Anne CHRISTOPHE indique que l'école Sciences propose d'ouvrir un poste au titre de l'article 46.3 de professeur des universités en physique, comme il y a trois ans. Le département de physique dispose aujourd'hui de 8 maîtres de conférences, dont un recruté tout récemment. Les 7 autres ont leur HDR et un très beau dossier de recherche et enseignement, ainsi que les conditions d'ancienneté pour postuler à un tel emploi. Des retards de carrière ont été observés, les chercheurs CNRS étant promus plus vite que les enseignants-chercheurs, ce qui ne se produisait pas il y a une dizaine d'années. Cela est largement lié au faible nombre de postes de professeur dans ces disciplines et au fait que toutes les autres universités ont entrepris d'ouvrir des postes au titre de l'article 46.3. L'ENS étant la seule à ne pas le faire, ses maîtres de conférences ne parviennent pas à se faire recruter sur des postes de professeur. Et même sur certains postes au titre de l'article 46.1, on leur faisait passer le message que les structures disposaient de suffisamment de candidates et candidats en interne et qu'ils n'y étaient pas les bienvenus.

La proposition consiste ainsi à ouvrir un poste pour un de ces 7 maîtres de conférences, tous méritants. Le seul inconvénient est que les candidats sont tous des hommes.

Par ailleurs, un poste de maître de conférences en géosciences est proposé, en vue de compenser le départ de Nicolas COLTICE, professeur des universités qui a choisi de faire une mutation à l'université Nice-Côte d'Azur, pour des raisons personnelles ; il était très triste de quitter l'ENS d'un point de vue scientifique et professionnel. Le choix est fait d'ouvrir un poste de maître de conférences pour ce département, qui est très en tension en matière d'enseignement, notamment suite à l'ouverture d'un master en son sein, mais aussi de la licence Sciences pour un monde durable à l'université PSL, à laquelle ce département contribue significativement. Les étudiantes et étudiants

y sont excellents, et c'est une très belle formation, mais elle ajoute une charge. Il importe donc de prévoir un poste d'enseignant-chercheur supplémentaire.

Le choix d'un maître de conférences est aussi lié à une question de vivier. Le département souhaite vraiment recruter une femme. Or le vivier identifié comporte davantage de femmes au niveau maître de conférences qu'au niveau professeur. Il convient de souligner que le département adopte une démarche très active pour rechercher des candidates. Ainsi, le laboratoire de géologie, dont il est question, ne soutient que des candidates pour les présenter au CNRS, et ce depuis plusieurs années.

Le poste suivant concerne un maître de conférences en informatique. Il s'agit d'une création, en un sens, car ce département ne verra pas de départs, mais il y a plusieurs enseignants-chercheurs en disponibilité. Il dispose aujourd'hui de :

- deux maîtres de conférences en poste plus une en disponibilité depuis de nombreuses années, dont on pense qu'elle ne reviendra jamais ;
- quatre professeurs des universités plus un en disponibilité depuis septembre, dont on ignore s'il reviendra ou pas ; deux de ces professeurs ont une IUF en ce moment.

Le volume de décharges est ainsi important, les enseignants-chercheurs étant peu nombreux. Par ailleurs, le recrutement des ATER n'est pas très facile dans ce domaine, en raison de la concurrence du privé, qui offre des ponts d'or aux personnes possédant ce type de compétences. Le choix du niveau d'ouverture de ce poste en maître de conférences est opéré en vue de rééquilibrer un peu la population du département. En effet, il dispose seulement de deux maîtres de conférences en poste, pour quatre professeurs actuellement. Par ailleurs, lui aussi souhaite recruter une femme et a déjà recherché un vivier, et il a plus de chance d'y parvenir au niveau de maître de conférences. En outre, il souhaite garder un profil volontairement très large, pour obtenir un vivier le plus large possible.

Enfin, Anne CHRISTOPHE explique qu'il est proposé d'ouvrir un poste de professeur junior selon l'ancien système, voté au conseil d'administration en 2017, et correspondant de très près au nouveau statut de chaire de professeur junior, créé par le gouvernement. Toutefois, il a l'avantage d'être entièrement à la main de l'ENS (qui peut les ouvrir dans le cadre de sa campagne de moyens, contrairement aux chaires de professeur junior qui sont arbitrées de manière pluri-annuelle, à l'échelle de PSL, puis validées annuellement par le ministère). Il est ouvert en physique statistique, un domaine où historiquement, l'École est très reconnue et dans lequel elle a perdu beaucoup de chercheurs renommés ces dernières années, pour des raisons de mutation. Ainsi, Florent KRZAKALA est parti à l'EPFL, Francesco ZAMPONI en Italie et Marc MÉZARD à l'université Bocconi de Milan. Remettre un poste dans cette équipe était ainsi une priorité pour le département et pour l'École.

Le choix du profil de professeur junior est encore une fois lié à une question de vivier. En effet, pour ce type de discipline, les chercheuses et chercheurs sont très demandés, voire très chassés, et on offre des postes pour les meilleurs. Il existe donc un vivier important pour ce genre de poste attractif. Là aussi, le département de physique est très sensible aux questions de parité et souhaite vivement avoir l'opportunité de recruter une femme. Il sait qu'il existe d'excellentes candidates sur ce profil et a déjà identifié ce vivier. C'est une raison supplémentaire pour ouvrir ce poste.

Laurent BEAUCHET poursuit la présentation du diaporama de synthèse.

Jean-Louis HALPÉRIN souhaite intervenir sur un plan académique et apporter une explication de vote négatif. S'il y a lieu de se réjouir des quatre recrutements statutaires, notamment de la création d'un poste en informatique, ses commettants et lui-même n'ont pas lieu de se réjouir du fait qu'il est prévu trois chaires de professeur junior, dont une seule a été mentionnée, celle à la main de l'ENS,

selon l'expression d'Anne CHRISTOPHE, ce qui n'est pas le cas des deux autres, relevant de PSL. Ainsi s'accroît le mouvement du recrutement croissant de professeurs juniors, au détriment des titulaires, ce que Jean-Louis HALPÉRIN dénonce avec d'autres depuis plusieurs années. En effet, ils occuperont à l'avenir des postes de titulaires, ce qu'il leur souhaite. Cependant, ce sera imputé sur la masse salariale des titulaires venus par le recrutement classique et statutaire.

À cet égard, Jean-Louis HALPÉRIN ne comprend toujours pas l'argument du vivier attractif ou des postes attractifs, qui justifie une inégalité de traitement selon les disciplines. C'est une question politique qui peut susciter des remarques différentes. Il sait très bien que les professeurs juniors sont d'excellents chercheurs, et il ne met pas en doute le fait qu'ils auront un service réduit et n'accompliront pas une grande partie des tâches d'enseignement et de formation généralistes nécessaires à l'ENS. Pour cette raison, il votera contre cette délibération.

Frédéric WORMS assure que les postes de professeur junior à travers PSL peuvent être présentés plus en détail. La loi de programmation de la recherche (LPR) prévoit de remonter les demandes de postes par établissement, et pour sa part, il remercie plutôt PSL pour cette mutualisation, qui permet d'en demander plus. À terme, ces postes reviendront certes sur les budgets des établissements. Ils font néanmoins l'objet d'une grande part de financements spécifiques du ministère.

En outre, ces demandes sont proportionnelles au nombre d'enseignants-chercheurs de l'établissement, et avec notamment la contribution de Dauphine, PSL peut présenter plus de demandes que l'ENS n'en formulerait spontanément. D'autre part, comme pour le poste de professeur « maison », pour ainsi dire, elles sont présentées toujours à la requête assez forte, voire très forte des départements de l'École, sur des viviers très spécifiques et très précis, qui ne fragilisent en rien ni les autres statuts, ni les autres viviers.

Frédéric WORMS fait également valoir que le département de physique a demandé de raviver le type de support qui avait déjà été utilisé pour des professeurs juniors ENS, ce qui paraissait très logique, y compris dans les perspectives de parité évoquée par Anne CHRISTOPHE. On peut tout à fait être en désaccord avec l'ensemble de ces dispositifs en tant que tels. En tout cas, l'École en fait toujours un usage très spécifique, et uniquement en réponse à une demande expresse, que la direction arbitre. Elle en a d'ailleurs refusé, car celles de CPJ étaient plus nombreuses que ce que l'ENS peut soumettre à PSL. Elle contient donc plutôt ces demandes, dans les deux sens du terme.

Frédérique FLECK rappelle qu'initialement, le conseil d'administration était censé encadrer ces postes de professeurs juniors. Ils étaient présentés, une fois les services déjà enregistrés par les départements et déjà commencés. Et depuis deux ans, ils ne le sont même plus. Ce type de poste pose un réel problème par rapport à la charge d'enseignement, qui pèsera de plus en plus sur les autres enseignants-chercheurs. Pour cette raison, Frédérique FLECK votera également contre ce volet.

Et revanche, Frédérique FLECK souligne que c'est une bonne chose d'ouvrir un poste en physique au titre de l'article 46.3. Elle a organisé une réunion spécifique avec les maîtres et maîtresses de conférences. L'élément le plus important qui en est ressorti est l'inquiétude par rapport aux évolutions possibles de carrière de ces personnels, qui ont de moins en moins de débouchés, en raison du nombre de postes de plus en plus faible globalement. De ce fait, les universités restreignent leur recrutement de professeurs aux personnes qui exerçaient déjà en leur sein en tant que maîtres et maîtresses de conférences. La demande est par conséquent très forte pour que l'ENS en tienne compte dans ses recrutements.

Stella MANET relève que Valérie THEIS a évoqué les départs à la retraite du département Arts, mais pas du département Littératures et langage. Par ailleurs, elle souhaite avoir des précisions sur les postes vacants pour lesquels Laurent BEAUCHET a fait part de difficultés de recrutement. Elle se demande ainsi s'ils font partie de ce silence sur les 75 demandes qui n'ont pas été soutenues par l'établissement, sur les 215 soumises à l'arbitrage. Elle souhaite notamment une approche

qualitative, expliquant par exemple si la grosse dissymétrie des concours BAP J, majoritaires, cache ce silence sur les postes non supportés par l'ENS.

Valérie THEIS explique ne pas s'être appesantie sur les départs à la retraite du département Littératures et langage, dans l'impossibilité de les remplacer cette année. Des ATER sont prévus pour l'instant, pour les postes d'Agnès DERAIL, maîtresse de conférences en anglais, et Anne-Marie PAILLET, maîtresse de conférences en linguistique et stylistique française. Par ailleurs, elle n'évoque pas le dernier poste en Arts, parce que la collègue concernée hésite encore sur la date de son départ à la retraite.

Laurent BEAUCHET ajoute qu'il est aujourd'hui parfois difficile de recruter sur certains métiers, comme l'informatique, mais aussi sur des postes administratifs, de ressources humaines ou de finances. Les problématiques qu'il a évoquées sont plutôt liées à l'allongement des vacances de postes, qu'il avait déjà signalées l'an passé. En effet, l'ENS a plus de mal à recruter rapidement. Parfois, il faut plus de temps, beaucoup travailler et faire du sourcing et pas simplement attendre que les candidatures tombent. D'ailleurs, l'École a participé à un salon à Paris, avec plusieurs établissements, sous la bannière de l'université PSL, ce qui était une très bonne chose car cela a permis d'être mieux identifiés comme recrutant sur des emplois d'administratifs, de techniciens, d'ingénieurs, et pas uniquement comme des établissements d'enseignement. L'École essaie ainsi de diversifier ses modes de recrutement.

Répondant à la question sur les concours, Laurent BEAUCHET remarque que 90 % des demandes concernant des BAP J, il est logique que les concours soient quasiment uniquement dans cette BAP, d'autant que les arbitrages sont aussi opérés au regard des priorités des départements et des structures. D'autres critères sont également pris en compte. Des concours sont parfois demandés à plusieurs tutelles, notamment dans les structures de recherche et les UMR, pour voir si l'une d'elles répond aux besoins plutôt qu'une autre.

Nicolas CHÉRON indique ne pas avoir été convaincu par l'argument selon lequel des postes de professeur junior seraient proposés pour attirer les meilleurs candidats ou candidates, car les universités auxquelles ils pourraient postuler seraient nombreuses. L'ENS ne peut comparer son offre à celles de certaines universités étrangères. Cependant, si elle le fait par rapport aux autres universités françaises, il pense qu'un poste en physique à l'École attirera toujours les meilleurs, qu'il soit de professeur, de maître de conférences ou de professeur junior. Il a donc vraiment du mal à comprendre l'argument conduisant à préférer un poste de professeur junior, et pas standard. Mais il a peut-être mal compris un point.

Anne CHRISTOPHE explique que le poste de professeur junior est très attractif à l'international, car compréhensible par les collègues à l'étranger. Par ailleurs, il permet d'attirer un vivier de personnes plus expérimentées, car le titulaire passera professeur au terme des cinq ans du CDD, si tout va bien, avec un deuxième comité en quelque sorte, qui décidera si l'activité mérite un poste de professeur à l'ENS. Ce n'est pas tout à fait le même vivier que celui des maîtres de conférences, où une personne se présentant pour un tel poste n'a aucune garantie de passer professeur dans les cinq ans. Si l'on considère l'historique au département de physique, elle passera professeur plutôt dans les 15 ou 20 ans.

Le délai est donc très long, ce qui rend ces postes de professeur junior plus attractifs aujourd'hui que des postes de maître de conférences. L'École fait tout ce qu'elle peut pour offrir également à ces derniers des possibilités de promotion. Si le système fonctionnait bien, ils devraient pouvoir obtenir des promotions par mobilité, mais cela ne se passe pas vraiment ainsi aujourd'hui. Cependant, la situation n'est pas similaire dans toutes les disciplines. L'an dernier ou il y a deux ans, un poste de maître de conférences avait été demandé et a été ouvert en astrophysique, qui ne connaît pas le même type de pression. Et comme l'a souligné Frédéric WORMS, le recours à ce dispositif est effectué à la demande des départements.

Frédéric WORMS se dit un peu frustré par l'utilisation de ce mot de 'silence' en ce qui concerne les postes non pourvus. Il n'y a eu aucun silence. Pour sa part, il est extrêmement impressionné par l'intensité du dialogue sur toutes les demandes. Les services RH, de même qu'Anne CHRISTOPHE et Valérie THEIS pour les départements, connaissent chacune d'elles, qu'elles concernent des enseignants-chercheurs, des BIATSS, des temps pleins ou des mi-temps. Ils ont discuté à plusieurs reprises et d'extrêmement près de chaque poste avec chaque service ou chaque département, et y ont passé un temps incroyable. Certes, la direction n'a pas le temps de rendre compte de toutes ces réunions et de relater tous les arbitrages. Frédéric WORMS comprend l'impression de frustration que peut donner un tableau. Mais il voudrait remercier les différents services concernés pour ce travail de dialogue constant, au plus près et permanent. Le silence est partiel au conseil d'administration, mais il y a beaucoup de paroles avant et autour de sa séance. L'École ne peut pas tout satisfaire, mais tout est clairement discuté. Ainsi, pour les postes en Lettres qui n'ont pu être arbitrés cette année, un travail d'explication et de discussion a été mené, et la stratégie pluriannuelle en est un élément très important.

Concernant les postes de professeurs juniors, Anne CHRISTOPHE a réitéré leurs spécificités et il s'agit d'un pari, dans des disciplines où cela semble être très demandé, avec un risque de perdre une personne identifiée, ou très bloqué, avec un risque d'ajouter à une frustration, eu égard à des viviers très spécifiques.

Stella MANET assure qu'elle n'exprimait aucun jugement de valeur en utilisant le terme « silence ». C'était ce qu'on appelle en histoire un objet parlant. Elle aurait aimé savoir quelles étaient ces 75 demandes non satisfaites, qui sont un silence pour elle.

Anne BOUVEROT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la politique de l'emploi 2024.

Nombre de votants : 24 Pour : 15 Contre : 7 Abstentions : 2

2. Budget initial 2024 (vote)

Rénald CARUANA présente un diaporama de synthèse.

Edwin COLLARD s'enquiert de la part respective du soutien aux bourses et de la CVEC spécifiquement dans le montant de 300 000 € reversé à PSL. En effet, les étudiants s'interrogent depuis plusieurs années sur la pertinence d'un reversement d'une part conséquente de la CVEC à PSL, la contribution de cette dernière à la vie étudiante et du campus étant très en deçà de ce qu'on imagine que serait celle de l'ENS, si elle versait elle-même directement cette part.

Edwin COLLARD profite de cette occasion pour préciser que l'article L. 841-5 du code de l'éducation prévoit que les associations d'étudiants et les représentants des étudiants participent à la programmation des actions financées au titre de l'accompagnement, à savoir la CVEC. Or, depuis plusieurs années, en tout cas depuis qu'il est à l'ENS, ce n'est pas le cas, et il voudrait savoir si ce le serait à l'avenir.

Frédéric WORMS laissera Rénald CARUANA revenir sur les montants précis du reversement. Un pourcentage est en effet reversé à PSL à ce stade. L'École rediscutera avec cette dernière des perspectives en la matière pour l'année prochaine. Ce reversement est totalement assumé et totalement payé de retour. Il se peut qu'Edwin COLLARD ne l'observe pas s'agissant du campus de l'ENS, car les services étudiants sont mutualisés et ne sont pas chargés uniquement de ce dernier. Le service de vie étudiante de PSL fait l'objet d'un rapport, qui sera présenté au conseil d'administration de l'université après-demain, après l'avoir été en directoire la semaine dernière par Florence BENOIT-MOREAU, la vice-présidente vie étudiante de PSL. C'est une des activités

impressionnantes dont l'École bénéficie très fortement. La cellule de suivi psychologique et les cellules d'accompagnement de PSL sont tout à fait cruciales pour les étudiants de l'ENS. Un campus nouveau, ouvert rue Mazet, propose des services mutualisés également très importants.

Frédéric WORMS voit Edwin COLLARD très sceptique sur le sujet, mais assure que la vie étudiante à l'École bénéficie très largement de cette contribution importante de tous les établissements de PSL, dont l'ENS. Dorothee BUTIGIEG pourra en témoigner, de même que les associations étudiantes, et cela peut être documenté très facilement. Le rapport en la matière sera disponible après-demain, quand il aura été voté au conseil d'administration de PSL. En revanche, il est vrai qu'il est nécessaire de rediscuter des pourcentages. Une part de cet accompagnement reste quand même à la main de l'École, comme cela a été précisé. Cette dernière est aussi présente dans toutes les actions de PSL.

Pour ce qui est de la délibération sur les usages, la commission des études et de la vie étudiante examine en partie la CVEC, mais peut-être pas suffisamment. La direction est consciente de la nécessité d'un éventuel renforcement du suivi de son usage avec les associations, dont Edwin COLLARD fait partie. Ce point a été évoqué en commission. La vie étudiante à l'École fait l'objet d'un suivi et d'un partenariat tout à fait exceptionnel à beaucoup d'égards. Mais une discussion avec Dorothee BUTIGIEG sur la manière d'associer encore plus fortement les étudiants et les associations peut être envisagée. En tout état de cause, l'ENS est très loin de partir de zéro en la matière.

Mathias ABITBOL profite de l'évocation de ce sujet pour signaler qu'il a consulté le rapport sur ce point, mais pas celui de cette année, qui n'est pas encore sorti. Il ne remet pas en cause le fait qu'une partie de la somme en question soit reversée à PSL. Il ne se souvient plus exactement des montants, mais il croit savoir que l'ordre de grandeur était de deux tiers/un tiers, l'ENS ne gardant qu'un tiers. Dans le détail, le sujet mérite d'être discuté de manière plus approfondie.

S'agissant des montants, **Rénauld CARUANA** n'a pas reçu la notification de cette année, mais dispose de celle de l'année dernière, où l'ENS a perçu 62 € par étudiant et reverse 34 € à PSL.

Mathias ABITBOL n'affirme pas que le montant a augmenté, mais le principe même de ce niveau mérite d'être discuté.

En réaction à la réponse apportée, **Edwin COLLARD** estime délicat de soutenir que la contribution des services mutualisés est conséquente, sans pour autant être perçue par les étudiants, notamment si l'on considère les services en question, concernant le suivi psychologique ou le soutien à des activités étudiantes et des associations. Il est étonnant qu'elle ne soit pas perçue dès lors qu'elle intervient. La question fondamentale est plutôt de savoir s'il n'était pas possible de faire aussi bien, voire mieux, sans reverser une part aussi conséquente de la CVEC à PSL.

S'agissant de la concertation avec les représentants étudiants et les associations étudiantes, Edwin COLLARD juge utile qu'elle ait lieu en dehors de la commission des études, qui n'est pas l'instance prévue à cette fin.

Frédéric WORMS pense que d'autres occasions se présenteront pour approfondir la question. Il ne peut parler au nom des étudiants, mais honnêtement, il sait que beaucoup d'entre eux seraient au courant. Les types d'étudiants à l'École sont nombreux, de même que les besoins. Il sera question, plus tard dans la séance, des étudiants internationaux. L'activité du Welcome Desk de PSL est tout à fait cruciale à cet égard. Peut-être que tout n'est pas visible par tout le monde, mais certaines actions le sont vraiment par beaucoup.

Jean-Louis HALPÉRIN souhaite connaître les informations officielles annoncées sur la non-compensation des mesures Guerini. Il attend avec la direction les explications à cet égard, mais cela n'empêche pas d'avoir les plus grandes craintes de constater que dans le présent comme dans

le passé, l'État augmente ses agents mais ne paie pas ce qu'il leur doit, ce qui est proprement scandaleux. Pour cette raison, il votera contre le budget de l'ENS, sans la moindre remise en cause du travail sur son élaboration. Comme il a été expliqué, c'est une des causes du déficit de l'École, comme des autres établissements. Cela a des effets sur les départements et les services. Ils ne sont pas tous en recul, heureusement, mais certains le sont. Il faut bien trouver ailleurs l'argent qui n'est pas payé par l'État.

Aussi, Jean-Louis HALPÉRIN ne sait s'il faut rire ou pleurer de l'annonce du renforcement de l'autonomie des établissements d'enseignement supérieur. En tout cas, il ne votera pas ce budget, pour lancer un signal à l'égard de l'État et des directions et services de l'ENS.

Frédéric WORMS rappelle que la direction porte tous ces sujets régulièrement devant les tutelles. Lui-même a eu une occasion toute particulière d'aborder la question des salaires des fonctionnaires stagiaires de l'École, qui sont dans un angle mort des deux ministères compétents concernés, et représentent une très grande partie des charges de l'établissement sur les mesures Guerini « bas salaires », y compris en ce qui concerne l'augmentation. Il a ainsi bon espoir que son message ait été entendu. L'École a reçu des signaux, des questions précises lui ayant été posées. Considérant les quatre ENS, cela supposerait que l'État restitue environ 7 M€ globalement, et il n'est pas du tout impossible que ce soit le cas.

Anne BOUVEROT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le budget initial 2024.

Nombre de votants : 24 Pour : 16 Contre : 6 Abstentions : 2

Stella MANET se propose de motiver le vote négatif des élus. Le conseil d'administration avait approuvé l'an dernier une motion proposée par Jean-Louis HALPÉRIN. Et les élus votent contre cette délibération pour la même raison qui avait alors été exprimée dans cette motion.

Après s'en être assurée auprès des élus concernés, **Anne BOUVEROT** note qu'ils ont voté contre ce budget pour cette raison, et assure qu'il en sera fait mention au procès-verbal.

IV. Information sur les projets immobiliers et suivi des plans d'action immobilier et numérique

Gwendoline JOLY-JAGOT présente un diaporama de synthèse.

Nicolas CHÉRON s'enquiert de la définition d'un arbre monumental et de la date de son arrivée. Sa deuxième question sera plus sérieuse et concerne la notion de flex office pour la recherche, dont l'introduction est évoquée après la mention du « levier le plus puissant pour répondre à la croissance des effectifs de recherche ». L'explicitation de ce point à elle seule l'aiderait à voter pour ou contre le plan immobilier le moment venu.

Gwendoline JOLY-JAGOT explique que l'arbre monumental en question est un tilleul argenté, une espèce choisie par la direction pour permettre d'assurer une durabilité, y compris en termes de consommation et de besoins, puisqu'il convient de se projeter à 30 ans, voire beaucoup plus. Il ne sera pas monumental comme l'ancien marronnier, car il est impossible d'obtenir un arbre de cette dimension. Cependant, il sera d'une hauteur de 4 à 5 m et d'une envergure de 3 m. On le dit monumental par rapport aux arbres plantés récemment, qui sont un peu chétifs mais en très bonne santé, contrairement à ceux qui ont été abattus.

S'agissant du flex office, **Myriam FADEL** précise il s'agit de l'introduire vraiment très progressivement, sachant que les espaces du domaine de la recherche ne peuvent pas

nécessairement être ouverts et permettre que chacun arrive et y dépose ses affaires. En revanche, il est observé une augmentation importante du télétravail, qui est également un facteur d'attractivité, s'agissant des fonctions support à la recherche et à l'enseignement supérieur. Il est impossible de ne pas poser la question de l'optimisation des espaces dans ce cadre, notamment dans les services où plusieurs personnes sont absentes des bureaux 2 jours par semaine. L'École doit absolument aborder la prise en compte de ce facteur dans l'espace bâti.

Myriam FADEL assure qu'il ne s'agit pas d'introduire le flex office dans les activités d'expérimentation, compte tenu des limites qu'elles posent. En revanche, elle l'appelle de ses vœux en ce qui concerne les fonctions support, car très souvent, elle voit des bureaux vides chauffés et éclairés, alors que les agents sont serrés dans d'autres. Et l'École doit absolument mener ce travail.

Nicolas CHÉRON comprend les interrogations à ce sujet et se permet de suggérer de consulter l'intégralité des agents, pour s'assurer d'avoir leur avis sur cette question.

Myriam FADEL demande si Nicolas CHÉRON songe à un référendum.

Nicolas CHÉRON laisse la direction en émettre la proposition.

Edwin COLLARD n'est peut-être pas familier avec les termes utilisés pour la définition de l'axe n° 4 de la stratégie, qui prévoit « *d'inscrire l'École dans les transformations territoriales et la vie des quartiers* », mais s'étonne que ce point ait été précisé en référence à l'inscription de l'ENS au sein de PSL. Cela ne vient pas nécessairement à l'esprit, s'agissant de l'inscription dans la vie des quartiers, et il se demande si cela ne concernerait pas davantage des événements culturels ou académiques ouverts au-delà du périmètre de l'ENS, qui rentrent dans ce cadre mais n'ont pas été mentionnés.

Frédéric WORMS remercie Gwendoline JOLY-JAGOT pour cette présentation. S'agissant du flex office, il sera discuté service par service, s'agissant d'une question de proximité pour l'avantage de tous. Le télétravail est très demandé à l'École, dans le cadre défini à cet égard.

En réponse à la question d'Edwin COLLARD, Frédéric WORMS souligne la très forte intersection entre l'École, son environnement et PSL. L'une des raisons de la création de cette dernière était liée à un campus de la montagne Sainte-Geneviève, l'ensemble de la rue Erasme étant une étape importante dans cette perspective. PSL s'étend bien au-delà, et la ville et la montagne Sainte-Geneviève ne se réduisent pas à l'université. L'ENS a une responsabilité plus étendue, étant aussi implantée à Jourdan et à Montrouge, qui est un cas d'école pour ainsi dire. Il est très intéressant d'assister au comité stratégique de la mairie de cette ville. On attend de la tutelle le déblocage définitif du financement du campus, qui a un rôle central et sera un lieu majeur, potentiellement, de l'ouverture de l'École sur la ville.

Ces périmètres ne se recouvrent donc pas, mais ne sont pas non plus sans intersection. Les liens inter-établissements, notamment avec l'institut Curie ou le Collège de France, l'ESPCI, l'École de chimie, l'ENSAD sont tout à fait originaux.

Johanne LEBRUN THAURONT appuie la proposition de Nicolas CHÉRON sur le flex office. Il a été indiqué que des entretiens individuels ont été menés avec les personnes concernées et qu'une enquête a été réalisée. Cependant, il convient de poursuivre les consultations, car le flex office se pratique déjà, notamment par les doctorants, dans les départements où ils partagent des bureaux car ils ne sont pas suffisants pour que chacun dispose du sien en propre.

Pour ce qui concerne l'utilisation des salles, Johanne LEBRUN THAURONT pense qu'elle gagnerait à être mieux gérée. En effet, des étudiants travaillent dans certaines salles de cours, lorsque celles-ci ne sont pas utilisées pour leur destination première. Il convient donc de porter attention aux usages, qui ne sont pas nécessairement visibles mais existent déjà, et qu'il ne faudra pas écraser

par une nouvelle politique les modifiant alors qu'ils sont déjà optimisés. Par ailleurs, il faut tenir compte du temps nécessaire à la gestion des bureaux entre des personnes qui ne sont pas toujours présentes.

Stella MANET salue ce travail et note que pour la première fois depuis qu'elle siège au conseil d'administration, elle entend un exposé complet en la matière, s'agissant notamment des enjeux de l'établissement, où les services prennent la mesure de la complexité du réel. Aussi, elle remercie Gwendoline JOLY-JAGOT pour le travail formidable qu'elle a accompli. Elle a été particulièrement sensible au recueil des enjeux et retrouve dans cette présentation tout ce qu'elle entend depuis 20 ans dans cet établissement. Il est extrêmement difficile de tenir les tensions entre l'existant patrimonial et les nouveaux besoins, et il reste encore du pain sur la planche.

Par ailleurs, Stella MANET juge nécessaire de gagner en rationalisation des particularités. Elle pense notamment aux départements complètement disloqués en plusieurs locaux, plusieurs étages, etc. Des choix forts pourraient être opérés avec une rationalisation des espaces.

Anne BOUVEROT pense que tous peuvent saluer le travail accompli par Gwendoline JOLY-JAGOT, qu'elle remercie pour cette présentation.

Jean KHALFA s'enquiert du calendrier éventuel de mise en œuvre de ce programme immobilier, qui est en effet remarquable.

Frédéric WORMS précise que le schéma directeur pour plusieurs années sera présenté en mars prochain, avec son calendrier général et l'échelonnement de chaque dossier, chaque projet ayant son propre planning.

Gwendoline JOLY-JAGOT ajoute que le SPSI sera présenté en mars prochain, avec les actions crantées à cinq ans, sachant qu'elles le seront toutes, sans nécessairement le financement correspondant, cet exercice étant attendu par le ministère. D'autre part, dans le cadre du schéma directeur immobilier aménagement, qui sera produit par les services sans qu'il leur soit demandé, la perspective s'étendra au-delà, avec trois temporalités, à savoir le court terme, à cinq ans, le moyen et le long terme.

Anne BOUVEROT propose une pause de 10 minutes, avant la présentation du centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive.

Frédéric WORMS précise qu'il était prévu une présentation du département de mathématiques, mais les collègues concernés ne sont pas disponibles aujourd'hui, raison pour laquelle Samuel ABIVEN présentera le centre en question.

La séance est suspendue de 16h05 à 16h20.

V. Présentation du centre de recherche en écologie expérimentale et prédictive

Frédéric WORMS remercie pour sa présence Samuel ABIVEN, directeur du CEREPEP-Ecotron Ile-de-France, lequel est souvent désigné par son nom de lieu, Foljuif. Il lui paraît très important, à ce stade, de mener cette réflexion scientifique et de campus, pour faire connaître à toutes et à tous les forces en la matière, les enjeux et les contextes des décisions qu'il faudra prendre.

Anne CHRISTOPHE ajoute que Samuel ABIVEN est professeur au département de géosciences. Le CEREPEP est vraiment très à cheval entre ces dernières et la biologie, l'unité elle-même étant rattachée au département de biologie.

Samuel ABIVEN présente un diaporama de synthèse.

Applaudissements.

Nicolas CHÉRON souhaite connaître la raison pour laquelle le CEREEP est le seul centre développant certains domaines au niveau européen, voire mondial, si cela est dû au fait qu'il utilise du matériel extrêmement cher, pour lequel il a reçu des financements conséquents, ou aux ressources humaines très performantes dont il dispose. En effet, il ne se rend pas compte de la mine d'or qui fait que les autres établissements beaucoup plus riches n'engagent pas les mêmes développements.

Samuel ABIVEN explique qu'elle tient notamment aux étudiants du CEREEP, mais surtout à une conjonction de chances. En premier lieu, le centre est localisé sur un site extrêmement vaste et il est assez rare que les personnes travaillant en écologie puissent le faire dans des espaces proches de centres-villes. Le CEREEP en dispose largement pour développer la recherche et l'enseignement. On peut imaginer la diversité des situations qu'il peut rencontrer sur 80 ha.

Par ailleurs, deux expertises sont croisées sur la partie aquatique et la partie terrestre, ce qui se produit très rarement. La volonté de l'ENS et du CNRS a permis de les réunir dans un même lieu. La partie terrestre existait depuis très longtemps, et l'ENS a porté un projet Equipex sur les systèmes aquatiques, qui a été implanté au même endroit. De ce fait, le CEREEP est assez unique sur ces aspects d'interface, y compris en ce qui concerne les recrutements, notamment d'ingénieurs spécialisés dans l'aquatique et dans le terrestre, qui se rencontrent dans ce cadre. Pour sa part, Samuel ABIVEN ne connaît pas d'autres endroits où ils le font de cette façon. Ainsi, ceux travaillant dans les stations biologiques, par exemple, sont très spécialisés dans un type d'écosystèmes alors qu'au CEREEP, ceux-ci sont très divers.

Enfin, s'ajoute la prise de risque du CNRS sur la création des écotrons, ces simulateurs de climat, qui sont au nombre de 13 dans le monde, dont deux en France. Cette grande infrastructure de recherche est un peu le CERN de l'écologie, et l'ENS a énormément participé à la réflexion théorique sur ces aspects. Cette connexion entre les deux écosystèmes fait que le projet est assez incroyable.

Frédéric WORMS remercie Samuel ABIVEN pour cet exposé passionnant sur le cœur du projet scientifique d'une originalité extrême. Il invite les administrateurs à se rendre au CEREEP. Les écotrons sont des mondes en miniature, et c'est littéralement le cas. Ils peuvent simuler toutes les variations décrites par Samuel ABIVEN.

Par ailleurs, Frédéric WORMS souhaite évoquer pour le conseil d'administration un enjeu important, qui est apparu dans la présentation dans une moindre mesure et que l'instance connaît par ailleurs. Le comité social d'administration de l'École normale et du CNRS a effectué récemment une première visite conjointe au CEREEP, sur tous les aspects d'immobilier, d'hygiène et de sécurité. Il est observé deux niveaux dans ce campus : un très moderne, à savoir la station CNRS, et un autre en partie basse, incluant notamment le corps de ferme qui appartient à l'ENS. La qualité des bâtiments est très différente, la partie habitable l'étant dans des conditions très rustiques. Le terrain assez complexe comprend aussi des enclaves qui ne lui appartiennent pas.

Aussi, Frédéric WORMS aimerait que Samuel ABIVEN expose sa vision de l'unité possible, du renforcement ou pas des capacités et des moyens de l'ENS pour en faire un vrai campus de séjour. Pour l'instant, c'est le cas mais tous ceux qui s'y sont rendus, par exemple à des séminaires, peuvent témoigner que les auberges de jeunesse sont des hôtels cinq étoiles à côté de certaines des chambres. Aussi, Frédéric WORMS voudrait savoir quel type d'ambition il est possible de nourrir pour le campus, sachant qu'il prend un risque en posant la question.

Samuel ABIVEN fait référence à Monte Verità, en Suisse, une structure appartenant à l'EPH de Zurich pour laquelle il a travaillé. Il aimerait bien faire de Foljuif un centre similaire d'accueil de

séminaires et de conférences, certes pas demain matin. En tout cas, il réfléchit à ce genre d'installation. Il existe en effet des enclaves sur le site du CEREEP, notamment un château du XIX^e siècle. Les bâtiments de ferme, de la même époque, servent de réfectoire, de dortoir, de logement à deux, mais aussi de laboratoires. De fait, le château appartient à un autre propriétaire, et il y aurait sans doute la possibilité de le récupérer. Il faudrait nécessairement le rénover, ce qui exigerait un budget assez conséquent. Mais il est imaginable que l'ENS ait son propre centre de conférences à moins d'une heure de Paris, à proximité du château de Fontainebleau.

Samuel ABIVEN n'a pas le détail des mesures que cela nécessiterait. Il pense notamment à la rénovation et à la remise en état de l'ensemble des bâtiments, mais aussi à un modèle un peu mixte, avec des personnes externes à l'École, spécialisées dans l'accueil de conférences.

Samuel ABIVEN admet cependant que tout ceci n'est pas prévu dans l'immédiat. Par ailleurs, le CEREEP est en pleine réflexion sur une nouvelle unité. C'est la partie historique, et n'étant présent que depuis trois ans, il pense qu'il touche à certains boutons. En tout état de cause, l'idée est de vraiment mettre en valeur cette partie. Elle est assez incroyable et les gens qui viennent souvent ont envie de revenir, ce qui est plutôt bon signe.

Anne BOUVEROT remercie Samuel ABIVEN pour cette présentation passionnante.

Frédéric WORMS ajoute que ce terrain très étendu est issu d'un legs fait à l'École, et les perspectives dessinées par Samuel ABIVEN nécessiteraient de considérer également différents types de ressources.

Samuel ABIVEN quitte la séance à 16h45.

VI. Schéma directeur DD&RSE (vote)

Frédéric WORMS relève une très grande continuité des sujets, l'écotron et l'unité de recherche qui viennent d'être exposés sont l'un des joyaux de l'ENS dans la recherche sur le climat, interdisciplinaire qui plus est. Le schéma directeur que présentera Dylan COLAS, qui travaille avec Blandine LATHUILLIÈRE, toute l'équipe de direction et l'ensemble des départements de l'École, représente une orientation, un tableau de bord extrêmement précis et important.

Dylan COLAS explique que le schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale a été demandé par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le cadre de son plan climat et biodiversité. Il fixe les axes pour l'ENS pour les cinq prochaines années, de 2023 à 2028, et constitue le résultat d'échanges :

- lors de la journée de l'école durable en début d'année 2023 ;
- au sein du réseau de référents DD&RSE des laboratoires de l'école ;
- dans le cadre des travaux menés plus largement depuis le début de la mission dimENSion durable en 2021.

Ce schéma directeur a été mis à la consultation de l'ensemble de la communauté normalienne du 27 septembre au 10 octobre dernier, et des contributions émises à cette occasion ont été ajoutées. Un certain nombre d'actions prévues dans ce document sont déjà mises en place ou en cours, s'agissant par exemple de l'enseignement commun obligatoire. Ainsi, tous les primo-entrants à l'École ont été formés durant 20 heures entre septembre et décembre 2023.

Nous poursuivrons ces chantiers pour l'année 2024 et les suivantes, avec notamment le deuxième bilan carbone de l'ENS, qui doit réglementairement en produire un tous les trois ans. Il sera complété

par les bilans d'émissions de gaz à effet de serre des laboratoires et la mission dimENSion durable leur apportera un soutien dans ce cadre. Ils choisiront ensuite la manière dont ils souhaitent réduire leurs émissions puis pourront s'inscrire dans une dynamique dans le cadre du collectif Labo 1.5 et élaborer leur propre feuille de route de diminution d'empreinte carbone, en vue de compléter les actions mises en place au niveau de l'École.

Un deuxième chantier pour l'année à venir porte sur la mise en œuvre de la formation des enseignants-chercheurs à la transition écologique et sociale, sur la base du volontariat. Le ministère demande de leur proposer des outils ou des ressources pour appréhender les enjeux en la matière. La réflexion est en cours et sera poursuivie en 2024, pour mettre en place un dispositif volontaire répondant au mieux aux attentes des enseignants, des chercheurs et des enseignants-chercheurs de l'École.

Enfin, Dylan COLAS mentionne la mise en place d'un groupe de travail sur la prise en compte des critères environnementaux pour les financements privés, avant d'accepter les fonds.

Anne BOUVEROT propose de passer au vote.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve le schéma directeur DD&RSE.

Nombre de votants : 21	Pour : 21	Contre : 0	Abstentions : 0
-------------------------------	------------------	-------------------	------------------------

Frédéric WORMS remercie Anne BOUVEROT et Jean JOUZEL, président du conseil scientifique, qui ont accepté de co-présider le groupe de travail sur les financements. L'idée est de dégager des lignes rouges et de définir non seulement des critères, s'agissant des contributions de telle ou telle entreprise qui serait par exemple black-listée, mais aussi des procédures, pour se saisir de tel ou tel cas, qui peut être singulier notamment dans son objectif. D'autres participants ont également accepté de prendre de leur temps à l'École pour traiter ce sujet.

Nicolas CHÉRON s'enquiert d'une éventuelle mutualisation des forces entre plusieurs universités en la matière. En effet, si un travail est mené par l'ENS, par exemple pour savoir si telle entreprise ou tel mécène correspond à une certaine liste, il conviendrait de savoir si une telle information peut être diffusée à l'ensemble des universités françaises pour leur éviter de refaire ce travail, et réciproquement.

Dylan COLAS envisage une telle communication, qui répond déjà à des besoins internes de fonctionnement. Il conviendra aussi de réfléchir à la façon de communiquer. De toute façon, il est prévu de s'informer sur les actions ou les positions prises par telle ou telle université en France et à l'étranger, pour préparer les réflexions du groupe de travail. Par ailleurs, même au sein de PSL, les différents établissements n'ont pas nécessairement la même culture, ni les mêmes positions. Il est bon que chacun puisse édicter des règles et des fonctionnements en ligne avec ses valeurs. L'ENS ne prétend pas uniformiser certaines prises de position. Il existe un besoin opérationnel pour l'ENS, et il faudra voir comment communiquer sur le sujet.

Johanne LEBRUN THAURONT ajoute, concernant l'articulation entre les mesures prises à l'échelle de l'École ou des directions et celles laissées à la main des laboratoires, qu'il importe que ces derniers puissent décider des modalités concrètes. Cependant, il ne faut pas hésiter à définir des objectifs forts au niveau de l'ENS. En effet, le récent sondage réalisé en parallèle de la consultation a fait ressortir une adhésion forte des communautés de l'École, y compris à des mesures assez restrictives concernant, par exemple, les déplacements. Même si une minorité n'est pas d'accord pour changer la situation, si la majorité est prête à le faire, il ne faut pas hésiter à contraindre les autres à avancer.

Mathias ABITBOL se félicite de cette initiative qu'il applaudit des deux mains, et espère qu'elle inspirera PSL à l'avenir dans ses propres pratiques.

Belen LASA ILUNDAIN demande si le groupe de travail sur les financements privés prendra également en compte des aspects sociaux ou uniquement environnementaux.

Dylan COLAS souligne que cela a été affiché dans le schéma directeur, en précisant la formulation sur les critères environnementaux, en vue d'une disposition assez opérationnelle et effective pour pouvoir définir des éléments concrets. A priori, les critères seront limités aux aspects environnementaux, les questions remontant de différents côtés portant largement sur cette dimension. Par ailleurs, il semble pertinent d'expérimenter sur un périmètre un peu plus restreint, pour voir si une discussion constructive peut être tenue et mener à des dispositions efficaces, quitte à élargir ensuite sur d'autres sujets. La crainte est que le traitement de tous les sujets en même temps sur tous les critères ne permette pas d'aboutir à des mesures opérationnelles. Mais c'est en effet un parti pris, et il faudra voir comment cela fonctionne. Cela n'empêche pas de le faire sur d'autres critères plus tard.

Frédéric WORMS fait valoir que s'il est précisé, en l'occurrence, que les règles concerneraient l'aspect développement durable, il en existe déjà sur l'éthique des financements à bien d'autres égards. D'une manière générale, l'ENS ne part pas de zéro. Il existe des étapes, ainsi que des cadres. Le conseil d'administration a déjà voté une charte et des dispositifs relatifs à l'éthique pour l'acceptation des dons. Elle ne part pas du tout de zéro et ne s'arrêtera pas à telle ou telle étape, car cela ne vaut pas non plus solde de tout compte.

Belen LASA ILUNDAIN remarque que l'on oublie souvent que le développement durable comporte aussi un aspect social, et voulait simplement voir confirmer que celui-ci serait compris dans la réflexion du groupe de travail.

Edwin COLLARD fait référence à l'intervention de M. FUCHS, mais n'étant pas à l'Assemblée nationale, il ne peut faire de rappel au règlement. Néanmoins, il juge légitime de faire des rappels à la politesse, parce qu'il lui semble que le ton utilisé n'est pas le bienvenu ici.

Anne BOUVEROT pense que le rappel à la politesse vaut pour tout le monde, et propose de clore le sujet.

VII. Demandes de dispense de remboursement au titre de l'engagement décennal (vote)

Myriam FADEL présente les deux demandes de dispense de remboursement, dont le détail figure dans le dossier transmis au conseil d'administration. Elles ont été soumises à la commission de suivi de l'engagement décennal le 10 octobre dernier, qui a rendu un avis négatif.

S'agissant du premier dossier, l'intéressé demande une dispense totale du remboursement d'une somme de 4 633 €, au motif que la transition de genre, entamée en 2020, l'a conduit à la rupture de son post-doctorat en Russie au bout de trois mois. La commission a été unanime, appuyée par les services de la scolarité qui instruisent les dossiers, pour rejeter cette motivation qui n'est pas du tout adaptée, ni en lien direct avec une impossibilité de rembourser la somme due.

Le deuxième dossier concerne une demande de dispense partielle du règlement du montant de 34 104 € et les deux motifs mis en avant ne sont pas du tout recevables. Le premier fait référence au Covid et le deuxième à une difficulté de remboursement, en raison de deux prêts en cours pour des frais d'études à HEC et un achat immobilier. La commission a considéré que ces motifs n'étaient pas réguliers.

Myriam FADEL indique que le conseil d'administration est invité à rendre un avis sur ces deux demandes, et le directeur notifiera sa décision. Elle ajoute qu'un vote par dossier est nécessaire.

Anne BOUVEROT s'enquiert d'éventuelles questions.

Marie PITTET attire l'attention du conseil d'administration sur une décision récente d'un tribunal administratif ou d'une cour administrative d'appel à propos de l'ENS Lyon, qui s'applique de la même manière à l'ENS-PSL. Elle concerne un dossier d'un type que le conseil a déjà traité, émanant d'une élève entrée dans les ordres à la sortie de sa scolarité. La justice administrative a considéré qu'il n'y avait aucune raison ni de la dispenser de remboursement, ni même de limiter le montant de celui-ci. Il a été souligné dans la décision que cette élève avait pris sa décision en toute connaissance de cause. Ainsi, le fait qu'elle n'ait pas de revenus n'était pas une raison valable pour la dispenser de remboursement.

Cette décision de la justice administrative ne s'applique pas aux deux dossiers examinés ce jour, puisqu'il est proposé de ne pas dispenser les personnes concernées du remboursement. Elle voulait tout de même faire état de ce point, car cette décision restreint substantiellement les possibilités qu'auront désormais d'une part, la commission d'examen des dossiers, et d'autre part, le conseil d'administration.

Myriam FADEL a connaissance de cette décision qui, semble-t-il, a été prise au niveau de la cour d'appel, et vérifiera s'il y a eu cassation. De toute façon, l'École a eu à traiter de demandes de dispense pour ces motifs et la commission, comme le conseil d'administration, les avaient rejetées. Elle crée ainsi de la jurisprudence.

Marie PITTET a souvenir qu'ils ont accédé à certaines demandes, ou en tout cas, ont réduit le montant du remboursement au minimum et n'ont pas exigé la totalité, ce qu'a fait la justice administrative il y a quelques jours.

Frédéric WORMS croit savoir que dans ce cas précis l'École n'a jamais prononcé de dispense totale. Il peut y avoir eu un pourcentage de prise en compte soit des revenus, soit du nombre d'années, comme dans tous les dossiers. S'agissant de la rigueur de la décision de n'accorder aucune modulation, il faudra que l'École étudie sa jurisprudence. À cet égard, Myriam FADEL et ses services disposent aujourd'hui d'un tableau, qui sert de repère, de barème. En tout cas, l'École n'a jamais considéré le principe de la dispense totale.

Anne BOUVEROT assure que cet élément sera pris en compte et prend bonne note de ce cas, qui fait l'objet d'une interprétation stricte. En l'occurrence, il n'est pas proposé pour les deux demandes de ce jour de dispenser du remboursement et les personnes concernées ne rentrent pas dans les ordres.

Anne BOUVEROT soumet au vote le premier dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de remboursement pour le dossier 2020-x003.

Nombre de votants : 21 Pour : 18 Contre : 0 Abstentions : 3

Anne BOUVEROT soumet au vote le deuxième dossier.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration émet un avis défavorable à la demande de dispense de remboursement pour le dossier 2022-640.

Nombre de votants : 21 Pour : 21 Contre : 0 Abstentions : 3

VIII. Question(s) diverse(s)

1. Plateforme numérique et sécurité des données à l'ENS

Edwin COLLARD soulève cette question à la suite du passage de GPS à Pegasus pour les inscriptions pédagogiques et administratives à l'ENS. A l'occasion d'un sondage qu'il a mené, nombre d'étudiants se sont interrogés sur la pertinence ou l'utilité de ce changement de plateforme et ont pointé plusieurs problèmes de lisibilité de cette dernière, qui ne permet pas notamment d'accéder au nombre de cours ou d'ECTS précédemment validés. Elle serait moins aisée à manier dans le choix des menus déroulants. Il s'agit de difficultés à la marge, sans doute faciles à résoudre, mais plus largement, elles conduisent à s'interroger sur les raisons de ce choix de plateforme et s'il s'agit d'une mesure à l'échelle de PSL, en vue d'une mutualisation des coûts fixes liés à l'entretien de ces outils, ou d'une tout autre raison.

Edwin COLLARD évoque un deuxième point concernant la protection des données personnelles à l'ENS et à PSL plus largement, ayant eu la mauvaise surprise de recevoir cette année un email de Qare, entreprise de téléconsultation en médecine, sur son adresse personnelle privée, dont il a découvert par la suite qu'elle avait été transmise par PSL à l'entreprise. Celle-ci l'a ensuite stockée durablement. Or en théorie, ces adresses mail ne sont utilisées qu'en 1^{ère} année et il est maintenant en 4^e année. Aussi, il saisit cette occasion pour s'interroger sur le stockage des données par les partenaires de PSL.

Myriam FADEL explique que l'ENS n'avait d'autre choix que d'abandonner la plateforme GPS, s'agissant d'un logiciel « maison », qui compte tenu de son obsolescence posait vraiment un risque critique. De plus, cet outil développé par un agent du département de biologie en 2008, a été transféré au CRI afin de vérifier s'il pouvait passer le cap, mais cela n'a absolument pas été le cas. En outre, GPS s'appuie sur des suites dites Cocktail, Girofle et Coriandre, qui ne sont plus maintenues. L'École se trouve donc face à une double obligation et contrainte, qui la met en risque absolu. Pour ces raisons, le choix a été fait en 2021 de migrer vers un nouveau système d'information pour la scolarité.

Myriam FADEL estime que ce changement est le bienvenu et répond au souhait de l'École, qui est passée de trois outils, GPS, Coriandre et Girofle, à un seul, à savoir Pegasus. À cet égard, elle précise que l'ENS avait fait le choix, en 2021, d'une application appelée Pégase, développée par l'agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE). Or, il s'est avéré qu'il était très en retard, comme confirmé il y a six mois par l'AMUE, qui s'est excusée patement de ne pas avoir pu livrer en temps et en heure. Ayant anticipé ce dysfonctionnement, l'École s'est rapprochée d'autres établissements composantes de PSL et a testé Pegasus. Cela l'a conduite à le choisir en vue d'une migration sur cette plateforme à la rentrée 2023.

Myriam FADEL assure que les éléments cités sont en cours d'amélioration, une reprise des données étant prévue au printemps. Plusieurs évolutions sont également intervenues depuis qu'Edwin COLLARD a écrit à la direction, avec une assistance très importante vis-à-vis des étudiants. Par ailleurs, le fait de ne plus pouvoir revenir en arrière sur ces choix est voulu dans l'outil. À un moment donné, dans la chaîne de contrôle, lorsqu'on valide une donnée, elle est validée. Il convient de se rapprocher du tuteur si l'on souhaite apporter des modifications. Tout cela est expliqué, et un numéro d'assistance et d'autres dispositifs d'accompagnement ont été mis en œuvre.

Myriam FADEL décèle aussi dans l'interrogation d'Edwin COLLARD un sujet relatif à la capacité de l'École à maintenir en propre ces outils informatiques. La réponse à cette question de fond est claire : l'ENS n'est plus en mesure d'avoir des développements « maison » sur des logiciels de fonctions support, eu égard à la complexité de son environnement et à l'existence d'outils standards sur étagère, qui sont maintenus. Ils sont à la main d'entreprises, que ce soit l'AMUE ou d'autres éditeurs,

avec lesquelles l'École peut avoir une relation client. Elle peut ainsi disposer de leviers très importants pour que cet outil soit performant, livré en temps et en heure, maintenu, etc.

À la question de fond de savoir si l'ENS est en train de se défaire de ses outils informatiques en propre, la réponse est donc positive, car elle est trop petite. En effet, évoquer Pegasus conduit aussi à parler de SIFAC ou Virtualia. L'établissement est en train de changer ses briques de base, qui sont les fondements de ses outils de gestion, de scolarité, d'administration financière et comptable. Elle ne peut plus se permettre de poursuivre des développements « maison » effectués par un agent, qu'il faut ensuite maintenir. Elle connaît des difficultés énormes à recruter des informaticiens. Le choix que l'École fait à cet égard n'est pas lié à PSL. Il s'avère que l'application en question était ouverte par PSL mais l'École a aussi retenu SIFAC ou Virtualia, qui ne sont pas en lien direct avec l'université.

Concernant la deuxième question, Myriam FADEL explique que depuis qu'Edwin COLLARD l'a posée, à savoir le 13 novembre, le délégué à la protection des données (DPD) de PSL, responsable de ce traitement de données, lui a apporté une réponse. Il confirme les propos de l'élu, notamment le fait que la base a été nettoyée mais visiblement, il y restait encore des adresses personnelles. Cette plateforme de téléconsultation médicale vise à faciliter l'accès aux soins. Il y avait une grande vigilance sur l'utilisation des données personnelles vs médicales. Mais il n'était pas question que le mail personnel perdure. Cette erreur a été corrigée et une réponse a été apportée à Edwin COLLARD.

Edwin COLLARD souligne que la question était aussi de savoir quelles mesures étaient mises en place pour que cette erreur ne se reproduise pas à l'avenir. Sans être formé en informatique, il a l'impression qu'elle est aisée à éviter, dans la mesure où les dernières composantes des emails sont connues pour l'ensemble des établissements membres. Il ne devrait pas être compliqué de vérifier qu'aucune adresse personnelle ne figure dans la base. Il sait que cette question est traitée au niveau de PSL, et pense qu'il se retournera vers le DPD pour en savoir plus.

Anne BOUVEROT propose de passer aux questions suivantes.

2. Suites du jugement du tribunal administratif de Paris du 4 août 2023 condamnant l'ENS dans une affaire d'accident de travail

Jean-Louis HALPÉRIN se propose de poser la première question, Stella MANET prévoyant de s'exprimer sur la seconde. Il indique avoir été informé par un agent de l'ENS que celle-ci avait été condamnée par le tribunal administratif, en août dernier, pour non-respect de la procédure sur les accidents du travail. Or ce n'est pas la première fois. Sans traiter de ce cas individuel, il souhaite savoir, comme d'autres membres du conseil d'administration, si l'École compte faire appel et quelles sont les conséquences de cette décision.

Myriam FADEL rappelle qu'en vertu de l'article pertinent du code de justice administrative, elle ne peut révéler le nom de la personne concernée, un principe voulant que les décisions de justice soient anonymisées. L'École ne fera pas appel et appliquera la décision du juge. Revenant sur les faits, elle explique qu'il s'agit d'un prétendu accident de travail, causé lors d'un entretien avec le supérieur hiérarchique, dont l'objet était d'annoncer le non-renouvellement de son détachement. Il est soutenu que lors de cet échange, des propos déplacés ont provoqué un choc émotionnel, qui a déclenché un syndrome dépressif. Il a été demandé à l'École de reconnaître un accident du travail sur la base de cet état, ce qu'elle n'a pas souhaité faire et n'a pas fait.

En réalité, ce contentieux n'est pas lié à un problème au fond, mais de procédure. En effet, l'ENS a rejeté la demande d'imputabilité de cet accident au service, mais sans consulter la commission de réforme ou commission médicale. Le juge a considéré que même si l'avis de cette dernière était consultatif, il fallait quand même le requérir. C'est en ce sens que l'arrêté par lequel l'École ne

reconnait pas l'accident du travail a été annulé, et elle a été condamnée au versement au requérant de 1 500 € de frais irrépétibles.

L'École applique les décisions de justice et a saisi la commission médicale, certes quelques années après les faits. Elle attend son avis et prendra par la suite un arrêté, qui respecte le formalisme de la consultation de cette commission. Les frais irrépétibles ont été versés il y a quinze jours sur le compte courant de l'intéressée.

3. Maintien ou non du comité des œuvres sociales de l'ENS

Stella MANET porte cette question au nom de plusieurs personnels de l'École. Sous le contrôle de Myriam FADEL, elle explique que l'ENS disposait, par le passé, d'un comité d'œuvres sociales (COS), qui avait pour mission de proposer des prestations sociales, culturelles et sportives auprès des personnels, en travaillant main dans la main avec le CLAS du CNRS. Ils bénéficiaient ainsi d'un certain nombre d'avantages, des billets de cinéma jusqu'aux expositions avec visites guidées et aux prestations sportives pour les agents et leurs enfants, selon certains critères.

Stella MANET croit savoir que le budget de ce COS n'était pas exorbitant, s'élevant à 17 000 € par an. Or le comité a arrêté ses activités depuis 2020, de façon précise et concrète. Aussi, elle voudrait connaître la raison de cette disparition et savoir si l'École compte le réanimer d'une manière ou d'une autre, ne connaissant pas les tenants et les aboutissants de cette instance, n'y ayant jamais participé, sinon comme bénéficiaire de quelques tickets de cinéma.

Myriam FADEL confirme que le COS était en sommeil et il ne se passait pas grand-chose. Un réveil a eu lieu en mars dernier, quand plusieurs agents de l'École se sont mobilisés pour le remettre sur pied. Des élections ont eu lieu le 14 mars, sur la base d'une profession de foi intéressante sur la nécessité de faire revivre ces activités sociales et culturelles au sein de l'ENS. Les membres du COS ont été élus à 91 %, car de toute façon, il n'y avait pas d'autres candidats.

Myriam FADEL s'en est beaucoup réjouie, les ayant accompagnés dans ce renouveau. Cependant, les personnes à l'origine de cette initiative ont quitté l'établissement et le service RH n'a eu de cesse de demander ce qu'il en était, mais en vain. La structure est donc à nouveau dans un total sommeil, bien que constituée à la suite des élections.

L'École, et plus particulièrement le SRH, poursuit les actions, notamment la distribution la semaine dernière des chèques cadeaux de Noël aux 150 agents de l'ENS qui ont des enfants de moins de 14 ans, pour un budget de 7 000 € environ. En outre, le SRH a mis en place un partenariat avec l'association culturelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'association Descartes, qui propose un catalogue très intéressant. Il s'agit notamment d'avantages cadeaux et de places pour des spectacles.

Myriam FADEL rappelle que cette information a été diffusée dans la lettre interne de mars 2023, mais la question de Stella MANET lui fait penser qu'il faut à nouveau communiquer, non sur le fait que le COS/CLAS est en sommeil, mais que l'École a tout de même pris des mesures en faveur de ces œuvres culturelles et sociales. En revanche, le fait que cette association, pourtant récemment élue, est en sommeil, n'est pas à la main de l'École.

Stella MANET demande si tous les membres de la liste ont démissionné et sont partis, elle-même en connaissant une.

Myriam FADEL se demande si, sous le contrôle du voisin à droite de Stella MANET, elle est autorisée à dire qu'il figurait sur cette liste.

Stéphane PATIES-GORIZZA précise que la personne qui devait reprendre la présidence du COS est partie. Il avait été convenu d'une répartition des activités entre les membres, mais il s'est avéré

que ce n'était pas possible, car ils n'avaient pas envisagé son départ. À titre personnel, il serait tout à fait disposé à prendre en charge une partie de l'action du comité mais pas sa présidence, car cela serait incompatible avec son activité par ailleurs. Il serait toutefois prêt à aider ce comité qui, à son avis, est essentiel dans un établissement pour assurer la cohésion de sa communauté. C'est un minimum que d'avoir différentes activités au sein d'une école comme l'ENS.

4. Rapport de l'enquête sur les discriminations racistes et xénophobes à l'ENS réalisée par le groupe de solidarité des étudiants internationaux

Johanne LEBRUN THAURONT se propose de présenter les résultats d'une enquête menée à l'été par un groupe d'étudiants internationaux de l'ENS, afin de prendre la mesure des discriminations racistes et xénophobes et plus largement, des problématiques d'intégration auxquelles ils sont confrontés. Le rapport complet a été envoyé aux membres du conseil d'administration et Johanne LEBRUN THAURONT se limitera à signaler quelques résultats marquants à l'appui des grands axes d'amélioration identifiés par les auteurs de l'enquête.

Parmi les répondants, 20 personnes ont signalé un incident de discrimination interpersonnelle. Il convient d'attirer l'attention sur le nombre important des incidents qui n'ont pas été signalés, et dans le cas où ils l'ont été, une relative insatisfaction des victimes par rapport à la réponse apportée.

À l'échelle institutionnelle, il est constaté une difficulté d'accès aux informations, fortement accrue pour les personnes dont la langue maternelle n'est pas le français, s'agissant notamment de celles relatives à leur scolarité, ainsi qu'une plus grande vulnérabilité des étudiants internationaux face aux retards de bourse. Cela a trait tant à leur fréquence plus forte qu'à une vulnérabilité plus importante, dans le sens où cela mettrait ces étudiants plus souvent dans une situation financière difficile, par rapport à d'autres qui seraient aussi soumis à ces problématiques. La diapositive suivante fait part de deux citations à l'appui des chiffres présentés, reflétant une parole plus directe.

Face à ce constat, Johanne LEBRUN THAURONT indique qu'il est proposé la mise en place d'un groupe de travail composé d'étudiants, de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, de personnels de l'École, de représentants de la direction et potentiellement, si c'est utile, d'une personne extérieure capable d'éclairer l'établissement sur certains aspects juridiques ou sur les discriminations en général. Ce groupe de travail devrait se pencher sur les axes suivants :

- la clarification et le renforcement de la procédure de signalement et de sanction de toute forme de discrimination ;
- la mise en cohérence de l'accueil des étudiants internationaux entre les départements, notamment la clarification de leurs statuts, ces derniers pouvant être différents selon les voies d'entrée, et de leurs droits dans le cadre de la scolarité ;
- la mise en place ou le renforcement d'une assistance administrative pour les étudiants internationaux au sein de l'École ;
- la sensibilisation des communautés de l'École aux discriminations raciales et xénophobes et, dans le contexte actuel, antisémites et islamophobes ;
- plus largement, la définition d'une politique claire de l'École pour l'accueil des étudiants internationaux, de la candidature jusqu'à l'accompagnement vers l'insertion dans la vie professionnelle.

Johanne LEBRUN THAURONT tient à préciser que ces demandes ne sont pas isolées et font écho à des discussions qu'elle a tenues récemment au sein des départements de sciences concernant l'intégration, mais aussi avec des doctorants et des jeunes chercheurs qui viennent de l'international.

Par ailleurs, pour ce qui est du volet sur les procédures de signalement et de sanction, des échanges sont en cours sur les violences sexistes et sexuelles. Elle a cru comprendre que la direction n'était pas favorable à la mise au vote d'une motion symbolique sur le sujet évoqué ce jour, car il ne s'y prête pas, et que celle-ci préfère élaborer des propositions concrètes. Johanne LEBRUN THAURONT espère que ces dernières arriveront vite, pour une application dès la rentrée prochaine.

Pour sa part, Johanne LEBRUN THAURONT n'a pas proposé de texte mais espère que dans la réponse qu'elle apportera, la direction ne restera pas sur la défensive, en mentionnant les dispositifs existants tels que le Welcome Desk de PSL ou la rentrée des étudiants internationaux, dont l'existence est reconnue, mais qu'elle saisira la main tendue de ce groupe d'étudiants internationaux, qui sont motivés et déterminés et souhaitent travailler avec l'École pour y améliorer la vie de tous.

Frédéric WORMS remercie Johanne LEBRUN THAURONT ainsi que toutes celles et ceux dont elle se fait la porte-parole, à savoir un groupe d'étudiantes et d'étudiants de l'École, pas seulement internationaux d'ailleurs, qui ont pris ce sujet à bras-le-corps. Saisissant cette main tendue, la direction les a reçus la veille. Ce sujet était d'ores et déjà à l'ordre du jour de la journée école inclusive du 18 janvier prochain. Par ailleurs, la direction pense vraiment que le groupe de travail mentionné doit se mettre en place. Sa composition pourra découler de ce qui sera proposé lors de cette journée, où seront présentés les résultats de l'enquête.

Frédéric WORMS assure que la direction de l'École prend cette enquête au sérieux, et tient à la compléter par ce qui existe. Ce n'est pas du tout se défaire que de mentionner les actions déjà menées. Toutefois, la direction reste totalement frappée, comme les étudiantes et les étudiants, par les témoignages sur le type d'incidents rapportés, dont un seul suffirait à choquer. L'École reflète tous les phénomènes de la société. Cependant, il est vrai que face à tel ou tel indicent, même rare et exceptionnel, les procédures ne semblent pas assez connues.

À cet égard, Frédéric WORMS comprend que ce sujet comporte deux aspects, en premier lieu les procédures insuffisantes, ou insuffisamment connues, et cela interpelle très fortement la direction. Elle prendra ce sujet à bras-le-corps dans le cadre du groupe de travail. Il s'agira aussi, lors de la journée de l'école inclusive, d'une prise de conscience de la réalité de ces sujets, y compris à l'École. Comme pour les violences sexistes et sexuelles, il existe une sorte de sentiment, y compris entre étudiants, faisant croire que l'ENS est préservée par nature de ce type de sujets. Or ce n'est pas le cas. La prise de conscience est ainsi fondamentale, tout comme l'examen des procédures existantes, mais aussi leur diffusion. En effet, il convient de les améliorer, les rendre mieux connues et faire prendre conscience que ces problématiques sont bien réelles. On ne peut pas se prévaloir de l'internationalisation et de la diversité de l'École et avoir ensuite ces retours.

Le deuxième grand sujet, aussi très important, est la langue. Il a été indirectement évoqué dans les statistiques. Le sentiment d'intégration est plus ou moins bon, selon le niveau de maîtrise du français. La direction y travaille également, avec le français langue étrangère, le nombre croissant de textes traduits, etc. Cela ne paraît pas encore suffisant. L'ENS fait l'effort de faire traduire, souvent par Dorothee BUTIGIEG, la plupart des communiqués récents, même si certains n'ont pas été diffusés en bilingue immédiatement. Un travail de bilinguisation de la communication de l'École est ainsi mené. Il faut aussi mentionner le rôle fondamental d'ECLA.

Frédéric WORMS souligne que sur ce sujet aussi, il faut de la cohérence. Dans les départements Lettres, un niveau de français est fréquemment demandé, les cours étant souvent dispensés dans cette langue. Dans les départements Sciences, la sélection internationale, et même le recrutement en général, sont indépendants de la maîtrise du français. Cette cohérence implique aussi l'enseignement du français et un certain nombre de dispositifs. Les étudiants et étudiantes internationaux représentent presque un tiers des 2 000 présents à l'École à un instant T, ce qui est énorme. Qu'ils ne se sentent pas traités de manière parfaitement équitable, voire égale, est vraiment un gros sujet d'indignation. L'enseignement du français académique, au-delà du français en général,

a déjà été mis en place, tout comme celui des manières de faire françaises, voire franco-françaises. L'ENS prend donc tous ces sujets au sérieux.

Pour ces raisons, Frédéric WORMS rappelle les actions que l'École prévoit d'entreprendre. Il en sera discuté le 18 janvier, ainsi qu'avant et après. La direction se fixe une véritable échéance, qui est d'élaborer des textes indiquant clairement les procédures et des points d'amélioration pour la rentrée 2024.

Jean KHALFA signale que cette question de l'intégration a été soulevée au conseil scientifique. L'École est une *graduate school* et la plupart des établissements de ce type dans le monde accueillent au moins 50 % d'étrangers, voire 60 %, avec une diversité de langues extraordinaire, d'origines géographiques, etc. En passant le seuil des 30 %, il faut véritablement changer complètement de culture et organiser tout cela dès le départ, de façon pragmatique. Peut-être que les enseignements de langues sont vraiment nécessaires seulement au premier semestre par exemple, et selon les départements. Il convient de considérer les détails techniques, et il doit exister de nombreuses expériences dans ce domaine.

Mathias ABITBOL remercie Johanne LEBRUN THAURONT d'avoir ajouté ce point à l'ordre du jour, car il est important d'en discuter. Toutefois, il voudrait prévenir contre une potentielle dérive de cette réflexion, qui serait le phénomène observé à l'École d'économie de Paris, par exemple. En effet, cette volonté de lutter contre les discriminations des étudiants étrangers y passe par une anglicisation rampante, des processus, des cours, à tel point qu'elle mène à la demande officielle faite aux étudiants de ne pas parler français entre eux, ce qui est vraiment choquant sur un campus français et francophone, entre Français.

À cet égard, Mathias ABITBOL estime nécessaire de distinguer deux aspects. Il est normal d'accueillir dans de bonnes conditions, notamment administratives, des étudiants étrangers, d'autant plus si l'établissement leur a assuré qu'ils pourraient suivre la scolarité sans maîtriser parfaitement la langue française. En revanche, il est logique, sur un campus français, en ne maîtrisant pas cette langue, de connaître des difficultés d'intégration sociale. Il y a lieu de le préciser, car le rapport n'était pas clair sur ce point, même si ce n'est pas pour autant qu'il ne faut pas faire tout ce qu'on peut pour intégrer ces étudiants.

Frédéric WORMS pense qu'il serait intéressant, lors de la journée du 18 janvier, de définir ce qu'on entend par discrimination. En effet, ces aspects ont aussi frappé toute l'équipe de direction dans les intitulés de l'enquête. Tous les masters de l'École d'économie de Paris sont en anglais, et il s'agit ici plutôt de l'informel, où il faudra fixer des critères. On peut imaginer un groupe d'étudiants parlant français, rejoint par un étudiant non francophone, et qui ne fait rien pour l'inclure, voire le stigmatise. La direction relève des retours très précis sur ces refus d'accueillir, voire une stigmatisation, mais ignore si juridiquement, il s'agit d'une discrimination. Il existe de nombreuses manières de faire, comme partager le français langue étrangère, faire du franglais en gardant un peu de français, etc. Mais passer à l'extrême inverse, qui consisterait à ne plus parler français parce que certains usages de la langue sont excluants, est effectivement excessif.

Pour cette raison, Frédéric WORMS souligne que dans la journée de l'école inclusive, l'ENS vise surtout à définir quelques critères les moins imprécis possible du négatif, comme dans le cas d'une personne qui se sent exclue, y compris d'une conversation, par de l'ironie ou par des comportements de mépris. Mais exiger que tout le monde parle anglais tout le temps, parce que parler français serait a priori excluant, quelle que soit la façon de le faire, cela va trop loin. L'École s'efforcera ainsi d'aller vers une description plus précise du négatif que vers une sorte d'injonction générale.

Stella MANET remercie Johanne LEBRUN THAURONT d'avoir porté ce sujet à la connaissance du conseil d'administration, et Frédéric WORMS pour la sensibilité avec laquelle il l'accueille. Elle voudrait évoquer un autre dossier et indique qu'après avoir achevé un tour d'horizon et après concertation avec Myriam FADEL, elle compte prendre un rendez-vous avec la direction sur le sujet

des violences sexistes et sexuelles. Elle a commencé à y travailler depuis qu'elle est devenue référente au sein de la formation spécialisée pour la santé et la sécurité du personnel. Et elle observe ce phénomène nommé par le directeur, non l'absence de procédures mais une sorte de morcellement, d'insuffisance des communications, qui empêchent les communautés concernées de voir les procédures. Elle ne rentrera pas dans le vif du sujet, car ce n'est pas le moment, mais espère l'inscription d'un point ad hoc à l'ordre du jour du prochain conseil d'administration, lorsqu'elle aura terminé ses investigations en la matière.

Frédéric WORMS signale que l'état d'avancement de ce sujet est tout de même différent. Les violences sexistes et sexuelles sont à l'ordre du jour depuis très longtemps. Marc MÉZARD avait élaboré un projet et une charte a été rédigée avec tout le monde, constituant une synthèse et indiquant tous les points d'entrée. L'École a une référente officielle en la matière, et il est tout à fait positif qu'il y en ait dans d'autres instances, en particulier au sein du comité social d'administration, où Stella MANET représente un point d'entrée.

À cet égard, Frédéric WORMS souligne qu'il faut beaucoup de points d'entrée, car se saisir de ces sujets est difficile pour les actrices et les acteurs, les personnes concernées. Malgré tout, la synthèse existe et la référente, Charlotte JACQUEMOT, doit absolument être intégrée à toutes les discussions sur ces sujets. On peut les comparer, de même que les difficultés, mais l'état d'avancement de l'École dans ces différents domaines n'est pas du tout du même ordre.

Valérie THEIS assure que l'École agit énormément sur ce sujet des violences sexistes et sexuelles, et rappelle qu'il est très différent de la question de l'intégration des étudiants internationaux. Il nécessite de respecter la sensibilité des victimes, car elles n'ont pas toujours envie d'être exposées sur la place publique. Se posent aussi les questions de présomption d'innocence des présumés agresseurs ou agresseuses. L'action en la matière ne peut être, par nature, que très discrète et ce pendant longtemps afin de protéger tout le monde. Le bilan peut être dressé seulement à l'issue de processus, qui dure des mois, voire des années s'il y a ensuite des poursuites pénales.

À cet égard, Valérie THEIS souligne que l'École a essayé de donner confiance dans le signalement alors que ce n'était pas gagné au départ. Cependant, chaque fois qu'il est demandé aux victimes de raconter à nouveau les faits, c'est une violence pour elles. Pour ces raisons, il est défini en général un seul point d'entrée, pour éviter d'obliger les personnes à répéter ce qui leur est arrivé et pour protéger chacun et chacune au maximum. Cela restera donc toujours en partie invisible, mais rien n'est négligé.

Frédéric WORMS ajoute que les cas individuels sont invisibles en partie et c'est normal. En revanche, les procédures générales sont devenues très visibles, et l'École en tirera un bilan. La direction s'était d'ailleurs engagée à présenter à nouveau la charte, avec un état des lieux. Elle est satisfaite que toutes et tous travaillent ensemble sur ce sujet, en associant tous ceux et toutes celles qui le font déjà. Il n'y a aucun doute sur le fait qu'il s'agit vraiment d'un travail commun de toute l'École.

Anne BOUVEROT indique que cela clôt l'agenda de ce jour. Elle invite à prendre note des dates des séances du conseil d'administration pour 2024. Comme cette année, il a été décidé de les tenir alternativement le matin et l'après-midi, pour concilier les différents types d'agenda, et pas toujours le même jour, pour essayer de maximiser la présence potentielle de tous.

Anne BOUVEROT remercie tous les administrateurs de leur présence et leur souhaite à l'avance de très bonnes fêtes de fin d'année.

La séance est levée à 17h42.